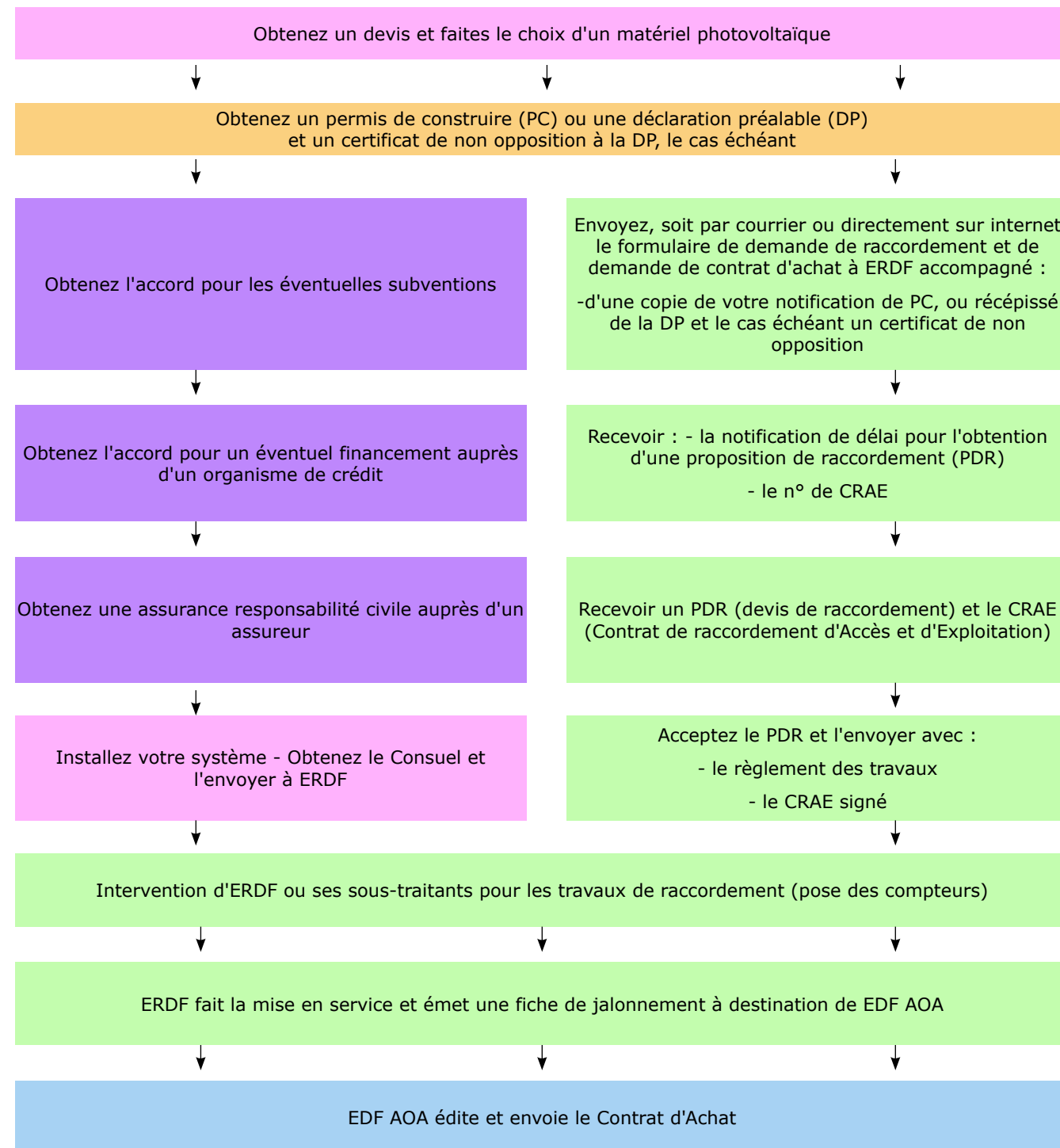


IV. SYNOPTIQUE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

✓ Installations de moins de 36 kVA

→ Le tableau ci-dessous (source : Hespul) donne un résumé des démarches administratives pour les installations de moins de 36 kVA. Il est recommandé de se faire accompagner par un professionnel pour accomplir correctement ces démarches. La simplification des démarches devrait se poursuivre, notamment pour le raccordement (délais raccourcis, procédure informatisée, etc.).



✓ Installations entre 36 et 250 kVA

→ Schéma (source HESPUL)

